



Clio. Femmes, Genre, Histoire

34 | 2011
Liens familiaux

En Italie, frères et sœurs au vent de la Révolution

In Italy, brothers and sisters in the storm of the Revolution

Benedetta Borello

Traducteur : Christiane Klapisch-Zuber et Didier Lett



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/clio/10242>

DOI : 10.4000/clio.10242

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2011

Pagination : 61-84

ISBN : 978-2-8107-0170-4

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Benedetta Borello, « En Italie, frères et sœurs au vent de la Révolution », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 34 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/clio/10242> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.10242>

Tous droits réservés

En Italie, frères et sœurs au vent de la Révolution¹

Benedetta BORELLO

Les relations qu'entretiennent les membres d'une communauté domestique sont sans doute celles qui doivent le plus s'adapter aux contraintes extérieures émanant des institutions politiques et des transformations juridiques. Mais ces relations sont en même temps soumises aux pressions reçues par les acteurs au gré des circonstances dans le temps court, et à la manière dont ils interprètent leur rôle à l'intérieur de la famille et expriment leurs sentiments². Ce constat très général est particulièrement vrai à propos des liens entre frères et sœurs, où, plus que dans toute autre relation domestique, interviennent l'ordre de naissance, les règles de l'accès au patrimoine et l'identité de genre³. Quelle que soit la source considérée, l'historiographie de la famille a toujours privilégié la construction de récits dans le temps long, susceptibles de révéler les césures et les périodisations les plus cohérentes. Démarche qui finit cependant par reléguer au second plan les résistances et la continuité d'une phase à l'autre. Les acteurs agissaient souvent au gré des informations et en conformité avec les attentes de leur milieu social, mettant ainsi en évidence des comportements pouvant apparaître en complète contradiction avec les structures plus générales ou, au contraire, exprimant une cohérence fondée sur la connaissance séculaire de leur

¹ Je remercie Didier Lett et Christiane Klapisch-Zuber pour la traduction de mon article.

² Medick & Sabeau 1984.

³ Ces dernières années, ont été publiés quelques ouvrages importants sur les relations fraternelles parmi lesquels je me contenterai de mentionner Wall & Bonfield 1992 ; Cassagnes-Brouquet & Yvernault 2007 ; Lett 2009.

fonction à l'intérieur de la famille ou, dans le cas qui nous intéresse, de leurs rapports avec frères et sœurs.

En 1984, dans la partie centrale de son livre sur les mutations de la famille en Italie, Marzio Barbagli voyait dans le système des termes d'adresse qui régissait les relations complexes entre les membres des familles nobles, un précieux indicateur des transformations relationnelles au sein des groupes domestiques et des manières dont les acteurs sociaux concevaient ces relations⁴. À partir des correspondances familiales, cet auteur avait en effet cartographié les formes par lesquelles, aux différentes étapes de son existence, l'individu s'adressait à sa mère et à son père, à ses frères et à ses autres parents extérieurs au groupe domestique. Le cas des frères Leopardi, au début du XIX^e siècle, est, à cet égard, exemplaire. Le célèbre penseur usait du « tu », du « vous » ou même du « Elle » (correspondant à Sa Seigneurie) en fonction des relations qu'il entretenait au moment de la rédaction de la lettre adressée à Luigi, Carlo ou Paolina. Dans le choix des mots, du sujet abordé et de la manière de l'exposer entraient en jeu d'autres éléments tels que l'ordre de naissance, le genre, le degré de solidarité et d'intimité acquis entre les frères au fil des ans⁵. La correspondance des familles aristocratiques italiennes, qui est dense et fort bien conservée dans les archives, rendait compte, quoi qu'il en fût, d'un modèle de comportement (et, par conséquent, de sa transformation) entre parents et enfants et entre frères et sœurs, uniquement valable toutefois dans les plus hautes couches de la société. À partir de la fin du XVI^e siècle, on note en Italie un clivage très net entre les familles aristocratiques et toutes les autres, en ce qui concerne en particulier les termes d'adresse aux parents⁶.

Les études ont considérablement progressé depuis les incitations de Barbagli à analyser les sources autrement et ses suggestions de fructueuses pistes de recherche, permettant de mieux apprécier le sens des liens entre frères et sœurs et, plus généralement, d'étudier la

⁴ Barbagli 2000 : 273-324, chapitre VI : « Deferenza, distacco e intimità nelle relazioni familiari ».

⁵ Barbagli 2000 : 277-280.

⁶ Barbagli 2000 : 292-297.

parenté horizontale⁷. Tout récemment, deux ouvrages ont fait des propositions d'un grand intérêt sur les lieux où pouvaient s'exprimer les relations entre frères et sur la perception des sentiments (affectueux ou non) qui s'y déployaient. En 2003, Gérard Delille publiait sa longue recherche sur les carrières et les factions en Méditerranée, entre XV^e et XVIII^e siècles, et, dans le quatrième chapitre de la seconde partie, discutait comment la relation entre aînés et cadets se déclinait dans le jeu des lignages⁸. Le livre de Roberto Bizzocchi sur les *cicisbei* (sigisbées ou chevaliers servants qui, jusqu'en plein XVIII^e siècle, offraient le bras aux dames de l'aristocratie italienne et étaient choisis parmi les cadets de nombre de familles illustres) reconstruisait, à la lumière de la morale privée italienne, le contexte de la relation compliquée entre celui qui devait hériter du patrimoine de la famille et ses frères⁹. Le jeu des lignages tout autant que la complexe stratégie régissant l'accès à la sociabilité aristocratique en arrivent ainsi, à partir de points de vue apparemment opposés, à définir les relations entre frères comme un processus de lente adaptation à des situations différentes, dans lesquelles la famille dans son ensemble, mais aussi les individus qui en faisaient partie subissaient les contraintes et devaient développer des stratégies d'adaptation.

Dans les pages qui suivent, je me concentrerai sur le cas de plusieurs couples adelphiques de l'aristocratie romaine et siennoise entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Ce choix spatio-temporel offre des occasions particulièrement nombreuses de

⁷ Sans prétendre à l'exhaustivité, en voici deux jalons : en 1993, le numéro monographique de *Quaderni Storici*, consacré à *Fratello e sorella*, soustrayait ces « deux acteurs à la dimension exclusive de fils et de fille » et montrait « l'altérité, l'asymétrie et la flexibilité d'une relation », des plus « importantes pour la formation de l'identité de genre » ; Arru & Boesch Gajano 1993 : 307. Les contributions de ce numéro (Lett 1993 ; Ruiz-Domenec 1993 ; Davidoff 1993 ; Ferrer i Alòs 1993 ; Delille & Ciuffreda 1993 ; D'Amelia 1993) aidèrent à repenser les entraves subies par les cadets en matière d'héritage fondé sur la primogéniture. Voir aussi Ravis Giordani & Segalen 1994.

⁸ Delille 2003 : 155-170.

⁹ Bizzocchi 2008. La question des transformations des relations domestiques au début du XIX^e siècle constitue le point focal de l'étude de Bizzocchi 2007.

réfléchir non seulement sur les mutations à l'intérieur de la famille et sur les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les acteurs, mais aussi sur les résistances que les classes les plus favorisées de la société ont opposées aux grandes transformations politiques et juridiques causées à Sienna par l'annexion à l'Empire français et à Rome par l'expérience de la République romaine. La fin de l'Ancien Régime est, en effet, un poste d'observation particulièrement intéressant pour qui souhaite évaluer les changements au sein de la famille et la manière dont se sont modifiées l'interprétation que chacun avait de son propre rôle dans le groupe domestique ou, par contrecoup, les attentes à l'égard du comportement des autres frères et sœurs. En outre, les dernières années du XVIII^e siècle en France et en Grande-Bretagne et le début du XIX^e siècle en Italie correspondent à une période où, traditionnellement, on situe l'affirmation de la famille nucléaire et la naissance d'un espace plus intime et plus affectif entre parents et enfants comme entre frères et sœurs¹⁰.

Avant de m'engager sur cette piste de recherche, deux observations préliminaires s'imposent. D'une part, l'Ancien Régime ne se termina pas brutalement et définitivement après la Révolution française, mais ses échos se firent encore entendre dans les institutions politiques et les constructions juridiques ainsi que dans les pratiques sociales les plus diverses tout au long du XIX^e siècle¹¹. D'autre part, lorsqu'on étudie les relations familiales et, par suite, l'espace où s'expriment des sentiments réels, ou supposés tels, les sources et les scansion des périodisations ne peuvent être les mêmes que celles des transformations juridiques et des évolutions mises à l'épreuve par les institutions politiques ; ces dernières, toutefois, finissent par peser sur les rôles familiaux et secondairement sur les sentiments effectivement éprouvés par les acteurs ou du moins sur ceux qu'ils affichaient¹².

¹⁰ C'est effectivement au cours de cette période que Marzio Barbagli, en 1984, s'appuyant sur une série d'études importantes, a repéré le tournant historique des relations familiales ; Barbagli 2000 : 33-45 et 245-269 ; Stone 1977 ; Trumbach 1978.

¹¹ Mayer 1981.

¹² Reddy 2001 ; Rosenwein 2002.

De ce point de vue, la correspondance s'avère un instrument particulièrement utile pour tenter de comprendre, au-delà des périodisations traditionnelles, comment les acteurs se sont adaptés aux changements politiques et juridiques, ce qu'ils conservaient des anciens comportements et ce qu'ils acceptaient des nouveaux. Les termes d'adresse échangés par les frères dans leurs missives, comme Barbagli l'a montré de manière efficace, sont d'intéressants indices des manières de se référer à l'interlocuteur. Mais, ces indices deviennent encore plus éclairants si les correspondances apportent d'autres informations sur les stratégies familiales suivies sur des périodes plus ou moins longues, sur les modes de gestion du patrimoine ou sur l'usage des biens meubles, des tableaux et des autres objets domestiques, ou si enfin elles commentent les vicissitudes politiques qui finissent par influencer la vie quotidienne du groupe domestique¹³, comme, par exemple, la suppression des monastères au début du XIX^e siècle. C'est la raison pour laquelle, dans les pages qui suivent, les lettres échangées entre les frères Sergardi de Sienne de 1799 à 1814 ont été choisies comme cas de référence sur les transformations des relations entre frères, au moment où, timidement, l'Ancien Régime se mourait. Les liens tissés entre les trois frères et avec les autres membres de la famille seront ensuite confrontés au cas d'un autre couple fraternel, les Buonsignori, qui vécurent à Sienne dans la même période. Certains comportements ou stratégies d'adaptation aux transformations politiques, les rivalités et l'affection entre frères et sœurs de Sienne seront ensuite rapprochés de cas romains similaires.

Révolutions politiques, révolutions domestiques

En 1799, alors que dans la cité siennoise tombée entre les mains des troupes françaises s'installait un précaire gouvernement républicain et que l'horizon immuable dans lequel le patriciat de la ville avait agi depuis l'annexion à l'État des Médicis dans la seconde moitié du XVI^e

¹³ Cf. Borello 2009, qui confronte quelques correspondances entre frères de l'aristocratie romaine et siennoise du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle pour mesurer l'intensité des changements en matière de rapport au pouvoir et aux équilibres politiques.

siècle semblait bouleversé pour toujours, dans la ‘maison’ Sergardi éclata une révolution domestique, curieusement définie comme un accord pour la « conservation de la ‘maison’ »¹⁴. Le benjamin, Marcello, prit à sa charge toutes les dettes contractées par l’aîné, Filippo, en échange de tous les biens libres qui revenaient à celui-ci et du patrimoine attaché à la primogéniture¹⁵. Un problème financier semblait donc bouleverser les équilibres séculaires auxquels les familles aristocratiques, de Sienne et d’ailleurs, s’étaient jusque-là conformées.

L’accord avait connu une très longue et très complexe gestation que l’on peut reconstituer à travers les échanges épistolaires des frères depuis 1787, année de la mort du père, Fabio Sergardi, année, par conséquent, de l’investiture de l’aîné, Filippo. La correspondance rend compte d’une nouvelle perception des rôles au sein de la famille et des diverses priorités dans la vie des individus – nouvelle au moins par rapport à la manière dont s’étaient jusque-là conduites les familles aristocratiques italiennes et aux témoignages qu’elles ont laissés dans leur correspondance. Ce qui en ressort très clairement est le contraste avec la génération précédente, un contraste que l’on perçoit dans les mots et les préoccupations sur l’avenir de la ‘maison’ quand on confronte cette correspondance à celle qu’échangeaient Fabio Sergardi et son frère Lattanzio au milieu du XVIII^e siècle, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

En 1787, à la mort du père, Filippo, l’aîné, était âgé de 42 ans mais n’était pas encore marié et n’avait pas d’enfants. Les autres frères, qui ne pouvaient aspirer au patrimoine familial, avaient été orientés vers différentes carrières. Claudio avait été envoyé à la cour des Lorraine, à Florence, et au moment du décès paternel, il y menait une belle carrière dans le bureau des *Revisioni e dei Sindacati* (Révisions et Contrôles)¹⁶. Lattanzio, la trentaine, avait entrepris une carrière militaire. Il devait ensuite entrer dans la cavalerie des Bourbons de

¹⁴ Sur les générations politiques et les générations familiales à Sienne entre XVIII^e et XIX^e siècle, Borello 2008. Sur Sienne et l’occupation française, Chironi & Nardi 1985.

¹⁵ Archivio di Stato di Siena (ASSi), *Archivio Sergardi Biringucci Spannocchi*, b. 91, Per acta Vincenzo Lecchini.

¹⁶ On peut reconstituer la carrière de Claudio grâce à une supplique datée de 1808 pour obtenir sa retraite, (« il riposo »), ASSi, *Archivio Sergardi Biringucci Spannocchi*, b. 151.

Naples où il resta pendant toute la période napoléonienne bien qu'en raison de sa citoyenneté siennoise il ait été sommé de se joindre aux troupes impériales¹⁷. Ludovico, un autre frère qui avait embrassé la carrière ecclésiastique, était mort à Rome en 1786, ruinant l'ambition familiale d'avoir un prélat influent dans la cité des papes, comme cela avait été le cas dans les deux générations précédentes, mais surtout gaspillant les forces économiques mobilisées pour sa formation à la Curie¹⁸. Marcello, au décès de son père, était âgé de 25 ans ; à cette époque, aucun projet précis n'avait été formulé pour ce puîné destiné par la suite à relever la famille.

Le premier problème qui vint inquiéter les quatre frères Sergardi après 1787 fut celui du mariage. Comme l'aîné n'avait pas contracté d'union matrimoniale et ne manifestait aucun désir de le faire, Marcello, réussissant à obtenir de ses frères qu'ils renoncent au mariage, commença dès 1786 à faire valoir sa propre candidature à assurer la continuité de la lignée. Lattanzio répondit à l'une des demandes de renonciation officielle (du même type que celle que Marcello avait déjà obtenue de Claudio) en se déclarant « très content et en l'assurant [...] qu'il ne pensait absolument pas à prendre femme »¹⁹. L'insistance de Marcello pour obtenir une renonciation

¹⁷ Vigni 1997 : 175.

¹⁸ ASSI, *Archivio Sergardi Biringucci Spannocchi*, b. 37.

¹⁹ Dans la lettre adressée à son « très Cher frère », il le remerciait « à propos de ce que je vous ai exprimé concernant le choix d'une épouse, à savoir que vous devriez vous dispenser, parce que je n'ai fait là que suivre mon bon plaisir, mais dites m'en davantage, puisque vous voulez que je déclare ma volonté dans les mêmes termes que ceux utilisés par Claudio ». Mais au-delà de la forme dans laquelle cette décision était exprimée, Lattanzio confirmait clairement que « toujours et absolument, je ne veux pas prendre femme et je serai très content de voir l'un de mes frères le faire, et ce parce que ma nature et ma décision me dissuadent de prendre cet état ; en outre, j'ai bien dit clairement la même chose à notre père en ajoutant que je ne voudrais pas que cela porte préjudice à mes intérêts ; mais qu'ensuite je ferais tout ce qu'il aurait prévu, pour vous être agréable à vous aussi ; et que de tout ce qu'il m'aura fait signer, je serais tout à fait satisfait car j'ai toujours pensé qu'une renonciation devait se faire sous la forme d'un acte public, mais comme ce sont là matières auxquelles je n'entends rien, je vous répète que je serai parfaitement satisfait de tout ce qui sera décidé là-bas, en

officielle rédigée sous forme d'un acte public montre que les rapports entre les frères nécessitaient des assurances et des garanties que, souvent, ni la famille, ni ses équilibres internes, ni les accords conclus sur la répartition des richesses, n'étaient capables de garantir.

Lattanzio, de son côté, était (ou du moins faisait mine d'être) très satisfait de sa condition de célibataire et souhaitait pour le plus jeune de ses frères une union sinon heureuse, du moins prolifique. Les équilibres imposaient qu'un seul des fils perpétuât le nom de la 'maison' et, avant de se lancer sur le marché matrimonial siennois, Marcello voulait probablement être sûr de ne pas se voir obligé de se retirer d'une négociation qui aurait bien progressé²⁰. Il ressort de ces lignes et des lettres suivantes que le mariage n'était pas accueilli comme un état idyllique mais était synonyme de prise de responsabilités, responsabilités que Filippo s'était montré incapable de prendre aux lendemains du décès paternel.

À partir du 15 juin 1787, les frères avaient commencé à manifester leur perplexité devant l'incapacité de Filippo, lequel aurait dû rédiger l'inventaire des biens meubles et du bétail qui ne faisaient pas partie de la primogéniture et sur le partage desquels les cadets aussi avaient des droits. Marcello s'était déjà plaint auprès de Claudio à propos de la rente (*l'assegnamento*) qui lui avait été attribuée. Le père n'avait pas arrêté de montant précis et Filippo avait demandé l'avis de ses frères sur la somme à réserver pour Marcello. Les deux réponses de Claudio, l'une de la fin du mois de février et la seconde du milieu du mois de mars 1787, insistèrent sur la nécessité d'une rente « suffisante pour vivre honorablement à la ville et pour ne pas s'effacer parmi Vos pairs » mais aussi sur l'opportunité de recueillir en premier l'avis de Filippo « auquel j'ai l'intention de me conformer comme je le dois

vous assurant qu'à prendre femme, je ne pense absolument pas », ASSi, *Archivio Sergardi Biringucci Spannocchi*, b. 168, lettre du 14 mars 1786.

²⁰ Travaillant sur les registres de baptême conservés à l'*Archivio di Stato* de Sienne, j'ai été en mesure de reconstituer les généalogies de quelques familles nobles (dont les Sergardi) sur plus de trois générations. Le comportement démographique mis en évidence est imputable à un modèle dans lequel l'aîné ne réussit pas à se marier avant ses vingt ans et, sauf autre accident, parvient à se reproduire pour les quinze années suivantes. Une excellente présentation de cette documentation dans Ilari 2002.

car il est mon aîné ». Le père, qui n'avait pas prévu un traitement équitable pour tous ses fils, n'était pas à blâmer, ajoutait-il, car tant qu'il avait « été en mesure de connaître et de régler les intérêts de la Maison, il a[avait] fait ce qu'il a[avait] cru juste et approprié au bon ordre et à la décence de la Famille et des Fils »²¹.

Les frères qui vivaient loin de la maison et menaient des carrières devant apporter honneurs et bénéfices à la maison tout entière mais d'abord à eux-mêmes, étaient sollicités et impliqués dans des questions, certes secondaires, mais qui servaient à resserrer les mailles du réseau familial. Le moyen d'y parvenir consistait à respecter les priorités séculaires sur lesquelles reposait la famille, à savoir l'asymétrie des liens entre aîné et cadets, la considération dont jouissait la maison et l'irrévocabilité des décisions prises par le père. Le ton des lettres n'était pas très affectueux : l'utilisation du « vous » (*voi*), terme d'adresse d'un usage commun dans les missives entre frères de l'aristocratie, signalait une distance qu'on n'essayait aucunement de réduire en exprimant des opinions personnelles ou des commentaires piquants sur des personnes connues de l'expéditeur et du destinataire comme l'avaient fait les frères des générations précédentes. L'impression qui se dégage de tout cela est celle d'individus désormais ancrés dans une réalité toujours plus personnelle, à qui l'horizon de la 'maison' restait certes présent mais toujours plus lointain, avec ses règles d'ordre et de décence auxquelles on ne pouvait déroger.

Filippo commença à vendre des tableaux de la villa de campagne sans l'autorisation de ses frères, à se quereller avec sa mère devenue veuve à propos de repas, de linge et autres meubles dont cette femme aurait dû disposer après la mort de son époux. Dans ce contexte, l'inaptitude de l'aîné donnait à Claudio et à Marcello le sentiment que leur frère « prenant sur la caisse commune, faisait des dépenses à son propre avantage » ; il leur semblait vraiment « perdre [de l'argent] chaque jour du fait de ses caprices » ; néanmoins il fallait bien « continuer à vivre en bons amis et en frères »²². L'harmonie entre les

²¹ ASSi, *Archivio Sergardi Biringucci Spannocchi*, b. 168, lettres du 27 février et du 13 mars 1787.

²² *Ibid.*, b. 168, lettres des 11 et 15 septembre 1787 et du 9 février 1788.

frères et la paix familiale étaient des idéaux imprescriptibles mais, chez les Sergardi, il était de plus en plus compliqué de leur donner forme concrète²³.

La situation empira de manière dramatique dans les années 1790 en raison d'une série de dettes contractées par Filippo. Le 21 juin 1794, Claudio commença une lettre à son frère Filippo par ces mots : « Oh ! la bonne idée que vous avez eue de venir chercher de l'argent à Florence, quand tous nos courtiers viennent en chercher là-bas ! » Il se disait sceptique quant à l'affaire que son frère lui proposait, à savoir chercher un banquier florentin qui ferait des opérations de change avec leur argent²⁴. Claudio connaissait Florence et savait sans doute aussi comment fonctionnait le marché du crédit ; la stratégie de son frère lui apparaissait naïve et stupide. Bien que les lettres ne fussent pas explicites à cet égard, dans la famille Filippo était en train d'acquérir la réputation d'un irresponsable²⁵.

À la fin du mois d'août 1799, alors que les Français avaient quitté la ville, l'endettement de Filippo empira. Claudio demanda par courrier à un ami intime de se rendre chez Filippo afin de lui porter conseil. Selon lui, son frère aîné avait besoin « de l'assistance d'une personne pour qui il éprouvait respect et estime »²⁶. En octobre, Marcello écrivit à Claudio une lettre embarrassée dans laquelle il évoquait les principaux problèmes d'une famille où manquait la solidarité fraternelle, problèmes qui risquaient de faire couler la 'maison' tout entière. Le patrimoine souffrait des « exigences » des créanciers et la famille était désormais bien déçue « dans la réalité et dans l'opinion ». Son mariage avec Maria Livia Borghesi, qui avait

²³ Sur l'idéal de la paix familiale et sur les fâcheuses rivalités entre frères et sœurs dans les contes et la littérature, voir Borello 2011, sous presse a.

²⁴ ASSi, *Archivio Sergardi Biringucci Spannocchi*, b. 157. En août, Claudio lui annonça qu'il avait payé une traite en son nom.

²⁵ La tutelle des frères (en principe celle des aînés sur les puînés) et leur préoccupation de voir le comportement irresponsable de ces derniers mettre en péril les ressources familiales, pouvaient se traduire par le choix d'une « *cicisbea* », une femme plus âgée qui se tiendrait au côté du cadet dans sa vie publique. Voir par exemple le cas de Carlo Verri dans Bizzocchi 2008 : 94-96.

²⁶ ASSi, *Archivio Sergardi Biringucci Spannocchi*, b. 149, lettre du 27 août 1799.

apporté une bonne dot et avait permis que la lignée et le nom se perpétuent, était présenté de la manière suivante :

Je me suis sacrifié à la conservation de la maison, j'ai une femme, j'ai des enfants qui sont arrivés très tôt [...] je suis en somme celui qui devrait le moins penser à sauver la maison du naufrage et je suis celui qui a les moyens les plus modestes. Pourtant, le Seigneur Filippo ne sollicite que moi, se recommande à moi, pleure, se désespère et m'effraie continuellement en menaçant de se donner un coup de pistolet et en étant constamment à mes côtés troublé et affligé. Il n'a pas le courage de vous écrire à vous autres parce qu'il ne peut accepter l'humiliation qui s'ensuivrait. Mais vous autres êtes des frères, et je vous implore pour lui ²⁷.

Le seul qui avait pris femme, en espérant une renonciation explicite de ses frères, était désormais celui qui se révélait le plus affaibli. Dans cette situation, la seule voie de salut était que tous les frères offrent un front uni.

La rhétorique de Marcello, le choix prudent des mots et des images de cette lettre s'avèrent en complète contradiction avec la réalité de la 'maison' Sergardi dans les quinze années suivantes. Le benjamin s'était chargé des dettes, je l'ai dit, pour obtenir d'être titulaire des biens de la primogéniture, à savoir le palais de Sienne et la villa de Catignano. Filippo, qui avait bien évidemment renoncé à se suicider d'un coup de pistolet, continuait à se lamenter en proclamant qu'il avait été spolié de tous ses biens et qu'il ne pouvait donner aucun avis sur la gestion des biens familiaux qui jadis lui revenaient. Dans un long « mémoire », conservé dans les archives de famille, qui date probablement de 1815, Filippo ne niait pas la légitimité de l'accord du 18 novembre 1799 mais espérait la fin de la « scandaleuse désunion entre personnes si étroitement liées » ; outre la jouissance d'un appartement et de la table dans le palais de famille, il demandait à pouvoir s'occuper à nouveau de la villa de Catignano, afin d'y

trouver une occupation continue, dans une paix et une retraite tranquilles (seule chose qu'à son âge il pouvait encore désirer), et sans y aller, comme on a l'habitude de dire, juste pour prendre l'air, ce qui conviendrait bien peu à sa délicatesse²⁸.

²⁷ *Ibid.*, b. 149, lettre du 25 octobre 1799.

²⁸ *Ibid.*, b. 91.

Ces derniers mots font apparaître un modèle de relations entre frères dans lequel les champs d'action sont clairement séparés. La génération précédente présentait le modèle exactement inverse, quand Fabio, le père de Filippo et Marcello, et son frère Lattanzio œuvraient de pair et activement à l'avenir de la 'maison', au palais de famille et même à la villa de Catignano. Lattanzio faisait une belle carrière ecclésiastique à Rome au service du cardinal Colonna, mais ses lettres prodiguaient des conseils sur les vêtements à la mode qu'aurait dû porter sa belle-sœur, sur les gentilshommes de passage à Sienne à qui il conviendrait d'offrir l'hospitalité et sur le soutien à accorder aux enfants d'Agnese Colonna Borghese qui étaient au collège à Sienne. À la fin de janvier 1751, les deux frères échangèrent quelques lettres sur l'opportunité d'acquérir des tableaux, multipliant les commentaires sur le peintre et sur la réputation dont il jouissait à Rome et à Sienne. Le 24 octobre précédent, Lattanzio avait informé son frère qu'il avait acquis de la porcelaine provenant de Lisbonne pour la maison de Sienne et la villa de Catignano²⁹. Dans cette lettre, Lattanzio qui était un prélat et n'avait donc aucun espoir d'hériter, ne polémiquait aucunement avec son frère sur le peu de place qu'il lui concédait dans la gestion de Catignano, comme devait le faire en 1815 son neveu Filippo avec son frère Marcello. Les acquisitions de tableaux et de porcelaine devaient servir à la famille dans son ensemble. À la génération précédente, les objets contribuaient donc à consolider et non pas à diviser, et personne n'aurait pensé à insister sur la légitimité du droit de s'occuper d'un patrimoine considéré comme commun.

La révolution domestique qui survint chez les Sergardi avec l'accord du 18 novembre 1799 concerne moins l'ordre de naissance³⁰ que la manière de se situer dans la perspective de la 'maison'. Dans les années suivantes, la vie des différents frères devait continuer à se dérouler de manière autonome, en dépit des invocations de plus en plus rhétoriques et vides de sens à une solidarité fraternelle menacée par des conduites individuelles de moins en moins affectueuses.

Cette césure avait fort peu de rapport avec les événements révolutionnaires et avec les transformations du droit civil qui, à partir

²⁹ *Ibid.*, b. 145.

³⁰ Chose toujours possible comme l'ont montré Delille & Ciuffreda 1993.

du code Napoléon, allait concéder des droits plus importants aux cadets³¹. Dans les toutes premières années du XIX^e siècle, la Toscane fut assez peu affectée par les événements révolutionnaires. Contrairement à ce qu'on peut observer à Rome ou à Naples, les Siennois laissèrent une faible marge de manœuvre aux Jacobins. Le milieu dirigeant local resta crispé sur les comportements sociaux et matrimoniaux qui assuraient son contrôle des institutions urbaines et du *contado*. À la fin du XVII^e siècle, les familles nobles siennoises les plus anciennes adoptaient en effet une conduite encore très proche de celle du vieux patriciat médiéval qu'on peut définir par sa fermeture vis-à-vis de l'extérieur³². Leurs revenus étaient fondés sur les offices qu'ils occupaient en ville et les bénéfices qu'ils tiraient de leurs terres du *contado*, source de profit encore plus juteuse après que le gouvernement des Médicis eut dispensé du paiement des taxes sur les biens fonciers les propriétaires de biens immobiliers à l'intérieur de l'enceinte urbaine³³. L'introduction de la primogéniture et du fidéicommissaire avait enfin permis de maintenir le patrimoine indivis, rigoureusement conservé à l'intérieur de la famille. On imagine aisément qu'un tel milieu social n'ait pas été affecté par les événements politiques ni, en second lieu, par les transformations juridiques qui s'abattirent sur la Toscane dans la première décennie du XIX^e siècle. Il était cependant impossible d'en sortir complètement indemne. Les familles nobles siennoises, leur espoir en l'avenir, les rôles assignés aux acteurs et les relations entre leurs membres se situent à la croisée de bouleversements institutionnels inéluctables et de transformations domestiques, nous l'avons vu dans le cas des Sergardi. La réaction des aristocrates siennois, en équilibre précaire face à une situation qu'ils ne pouvaient pas ne pas subir, fut de louvoyer habilement entre le vieux et le neuf, sans se ruiner, mais en cherchant à chaque étape le meilleur point d'équilibre³⁴.

³¹ Sur les transformations du droit en Italie, voir Ungari 1970 ; sur les résistances des familles aux innovations introduites par les nouveaux codes civils, voir Palazzi 1998.

³² Detti & Pazzagli 1994.

³³ Pazzagli 1992.

³⁴ Borello 2008 : 193. En 1814, à son départ de Sienne, le Préfet du Département de l'Ombrone écrivait à propos des Siennois : « Ils ont manifesté leur antipathie

Sœurs moniales et défroquées

En 1810, une autre grande nouveauté à Sienne fut la suppression des couvents. Durant des siècles, ces institutions avaient servi aux familles aristocratiques à contenir les tensions qui pouvaient surgir entre frères et sœurs cherchant à se rendre maîtres de l'argent destiné aux dots. Dans certaines villes importantes, comme Sienne précisément, elles étaient devenues des « colonies » des familles aristocratiques³⁵. Mais comme cela avait été le cas à Rome le 22 floréal 1798, durant la brève expérience de la République romaine, à Sienne aussi on décréta la suppression des couvents et des monastères. Par le décret promulgué par l'administrateur général de la Toscane, Dauchy, en date du 29 février 1808, le clergé fut assujéti aux lois et au ministère des Cultes de Paris. Le 13 septembre 1810, un décret impérial imposa la fermeture généralisée de tous les couvents masculins et féminins. Avant le 15 octobre, tous devaient être fermés, le vêtement religieux, aboli, les frères et les sœurs, sécularisés³⁶. Ces dispositions furent vouées, à Rome comme à Sienne, à ne pas avoir d'effets à long terme, en raison de la restauration des gouvernements précédents. Elles eurent cependant des conséquences, au moins pour un temps, sur le contrôle des institutions religieuses par les grandes familles aristocratiques. Encore que ce contrôle se fût atténué depuis les siècles d'or de la Renaissance et du Baroque, il continuait d'être une des formes les plus évidentes de l'enracinement à l'intérieur des murs de la ville. Dans les cités italiennes, les monastères féminins étaient appelés à résoudre les rivalités entre frères : toutes les sœurs qui ne pourraient recevoir une dot digne de leur condition sociale trouveraient en effet une bonne place dans un couvent où elles rejoindraient peut-être une tante, une sœur ou une cousine.

Le cas des filles du prince romain Agostino Chigi est à cet égard exemplaire : depuis les années 70 du XVIII^e siècle, Berenice, Angela, Eleonora, Olimpia, Teresa, Alessandra et Maria Maddalena prirent le

contre toute innovation au mode d'administration du Grand-Duc Léopold [...] Ils attachent du prix à l'état de nullité politique qui leur permettait de suivre leurs gants et leurs habitudes », cité dans Vigni 1997 : 214.

³⁵ Evangelisti 2006 ; Medioli 2006 ; Zarri 1986.

³⁶ Biaganti 1985 ; pour Rome, voir Armando 2000 ; Ranzato 1994.

chemin du monastère siennois de San Girolamo di Campansi où étaient déjà moniales professes une tante, Sœur Maria Pulcheria, et une grand-tante (sœur d'Alexandre VII), Sœur Agnese.

Angela fut la première à quitter la famille. À partir du 15 juin 1672, même si Maria Pulcheria n'appréciait pas vraiment sa présence près de son bureau, elle fut constamment un sujet de conversation dans la correspondance que la tante entretenait avec son frère, le cardinal Sigismondo. Maria Pulcheria s'arrangeait pour filtrer les mauvaises nouvelles des maladies de la mère afin de ne pas inquiéter l'enfant et se souciait en même temps des fièvres de la petite, au point de fêter chaque guérison en plantant quelque menue plante « dans le petit jardin d'Angela »³⁷. Dans quelle mesure tous ces détails affectueux servaient-ils une logique familiale qui assignait à chaque membre un rôle bien précis au sein de la famille ? Difficile à dire ! Depuis son monastère de San Girolamo di Campansi, Sœur Maria Pulcheria Chigi, d'abord avec sa propre tante puis avec ses jeunes nièces romaines, demandait faveurs et intercessions pour ses parents de Rome comme le montre l'imposant corpus de lettres écrites presque chaque mercredi par ces moniales.

Que ses occupantes aient été ou non des aristocrates, l'espace délimité par les murs des couvents féminins servait à dessiner une identité, à définir une appartenance sociale et à offrir une protection, à son tour élément identitaire capital dans une société d'Ancien Régime qui avait proclamé haut et fort le statut de mineur de la femme. Il serait intéressant de voir à ce propos, dans ce qui a été considéré comme les toutes dernières années de l'Ancien Régime, comment l'idée d'*imbecillitas sexus* féminin était en train d'évoluer. La question mériterait un développement que ces quelques pages ne peuvent lui accorder. Je remarque simplement que le problème de la subsistance des moniales sécularisées hors des murs des couvents et celui de la protection de leur vertu durent être affrontés par les autorités républicaines de Rome immédiatement après le décret supprimant les monastères. Le 27 prairial 1799, il fut décidé que les moniales romaines qui quittaient leur couvent pouvaient emporter

³⁷ Biblioteca Apostolica Vaticana (BAV), *Archivio Chigi*, b. 3871, lettre du 19 septembre 1674.

leurs biens meubles. Le 26 messidor, en revanche, on décréta que les ex-religieuses qui choisiraient de se marier recevraient une rente de 50 écus³⁸. En somme, le législateur se préoccupait de l'avenir de toutes ces femmes, une fois expulsées du lieu qui les avait nourries et protégées une grande partie de leur vie.

La famille était le premier endroit auquel pensaient les religieuses, une fois mises hors des couvents : elles cherchaient à réintégrer l'espace dont elles avaient été exclues des années plus tôt. Ce fut le cas de Camilla Buonsignori qui dès 1810 dut quitter le monastère siennois des « Velate di Ognissanti » (les « Voilées de Toussaint »). Camilla avait pris le voile à l'âge adulte. De la lecture des lettres échangées par les membres de sa parenté au sujet de la décision de cette cadette des filles Buonsignori, on peut déduire que le choix de la réclusion monacale ne lui avait pas été imposé³⁹. Le 19 mars 1798, en effet, elle écrivait à son frère Conte qu'elle éprouvait un « très vif désir » de la vie monastique. Camilla aurait voulu en parler à son frère aîné, Luigi, qui, après la maladie de leur oncle Anton Maria, s'occupait de ses frères. Mais Camille ne pouvait attendre davantage, même si Luigi n'était pas rentré de Pise. Elle était « décidée à entrer dans un monastère observant la clôture, elle voulait voir si cet état lui convenait, et il lui semblait qu'elle penchait depuis longtemps pour lui »⁴⁰. Ces propos suggèrent que la profession de ses vœux l'année suivante et les dix ans qu'elle passa chez les Velate di Ognissanti ne durent pas peser particulièrement à une femme de vingt-sept ans convaincue de son choix. En revanche, l'obligation imposée par l'Empire français de quitter le monastère et de reprendre une vie de laïque la désorienta terriblement. Je n'ai pas trouvé de témoignages directs sur cet aspect, mais les trente-six dernières années de sa vie que Camille passa dans le palais de famille en compagnie d'une

³⁸ Armando 2000 ; Pavone 2009-2010 : 76-91.

³⁹ Les réclusions imposées étaient très fréquentes, qu'elles prennent la forme de claustrations par la violence ou qu'elles soient au contraire le fruit de décisions mûrement réfléchies par les individus concernés après évaluation des forces économiques et affectives de leur parenté. Un bon cadre de référence est offert par une recherche récente sur les demandes de résiliation de vœux devant le tribunal de la Congrégation du Concile : Jacobson Schutte 2006.

⁴⁰ ASSI, *Archivio Bologna Buonsignori Placidi*, b. 13.

consœur, Sœur Maria Orsola (redevvenue Felice Sanesi) ne durent pas être particulièrement joyeuses.

Comme à Rome, après la suppression des couvents les religieuses cherchèrent à recréer artificiellement leur communauté dans les espaces familiaux ou hors de la demeure dont elles venaient, signe que le monde extérieur et les chances qu'il offrait ne les attiraient guère. Caterina, Maria Aloisa et Serafina Luzi, chassées du monastère romain de San Cosimato en 1798, furent bien plus heureuses que Camilla Buonsignori et allèrent vivre avec leur mère. L'aînée des trois sœurs anima même un petit cénacle politique et fut plus tard poursuivie pour sympathies envers les Français⁴¹. Camilla, en revanche, alla vivre avec son ex-consœur Felice dans un petit appartement que l'inventaire rédigé après sa mort décrivait composé de deux pièces, une salle et une cuisine. Le mobilier en était extrêmement pauvre. Le lit, fait de six planches, très comparable à celui qu'on retrouva dans l'inventaire de Felice Sanesi, venait sans doute du monastère. Dans les dernières années de sa vie, elle fut assistée par deux servantes, Lucia Vanni et Rosina, « de la maison Buonsignori ». Les legs que l'ex-religieuse put laisser à ces deux femmes furent vraiment modestes parce que, comme elle l'expliqua dans son testament, on avait disposé des objets les plus précieux, à savoir « les couverts d'argent [...], un anneau avec diamant serti d'or et un autre anneau d'or avec un crucifix » qui avaient été « engagés pour ses besoins, en raison de sa longue et coûteuse maladie ». La situation économique de Camilla ne dut jamais être prospère. Ses papiers, de fait, contiennent la copie d'une décision du tribunal de la Première Chambre Civile de l'Empire à Florence, où il était décidé qu'en cas de suppression du monastère, même si la religieuse au moment de la profession des vœux avait renoncé à sa dot en faveur de ses neveux, en cas d'« insuffisance des moyens nécessaires pour vivre, elle avait le droit de demander des aides alimentaires subsidiaires à ces neveux en faveur desquels elle avait émis sa renonciation »⁴². La présence de ce texte dans les papiers de Camilla atteste que frères et neveux ne se montrèrent pas vraiment généreux envers leur tante que les événements de politique internationale avaient

⁴¹ Pavone 2009-2010 ; Ranzato 1994.

⁴² ASSi, Archivio Bologna Buonsignori Placidi, b. 13.

renvoyée chez eux. Il est fort probable en effet que cette femme ait dû recourir à la justice pour faire valoir ses droits à la survie.

La générosité, plus ou moins extorquée, de son neveu Giovanni Battista Buonsignori fut récompensée par sa désignation comme héritier universel, statut qui, concrètement, le faisait entrer en possession de quelques meubles de peu de valeur, de quelques couvertures et de la charge de transmettre les legs qu'elle faisait aux servantes (les seules vraies personnes qui l'avaient assistée matériellement, et probablement affectivement) ainsi que de s'assurer qu'à sa mise en terre interviendrait la Vénérable Compagnie de la Très Sainte Trinité, « puisqu'elle était sœur dans ladite compagnie ». Le lien confraternel semble donc avoir été ressenti comme plus intense que le lien de consanguinité avec le fils de son frère.

La lecture des lettres que s'échangèrent entre 1799 et 1807 Conte Buonsignori, le frère de Camilla, et son épouse, Antonia Beccarini, offre l'image d'un mariage *nouveau régime* dans lequel le père et la mère étaient attentifs à l'éducation et aux progrès des enfants, simplement désignés (du moins dans la correspondance) par leur diminutif : Lao, Dittina et Tista. Antonia écrivait à son mari des lettres affectueuses montrant sa nostalgie quand il était éloigné de la demeure familiale par les longs séjours dans le domaine de campagne dont il cherchait à tirer des revenus plus consistants. Peut-être justement en raison de ses absences prolongées de la maison, l'épouse était bien au courant de la gestion du patrimoine. Par la suite, les deux conjoints décidèrent en 1800 de faire inoculer la variole à leur fille Giuditta (Dittina)⁴³. La mère fit un compte-rendu détaillé au père de la réaction de la fillette au vaccin, en parfait accord avec l'affection que l'un et l'autre portaient à toute leur progéniture⁴⁴. Mais lorsque Camilla sortit du monastère des Ognissanti, cette même famille ne se disposa pas à l'accueillir avec une égale affection. Camilla n'apparaît pas dans leur correspondance et n'entraît sans doute pas dans les préoccupations du couple. Sa situation est comparable à la condition des veuves qui,

⁴³ Sur la modernité de la pratique de l'inoculation de la variole et la signification que ce geste avait sur la santé des enfants, voir Barbagli 2000 : 363.

⁴⁴ Sur la campagne d'éducation civique ciblant les femmes durant les trois années de jacobinisme, voir Bizzocchi 2001 : 79.

dans les palais aristocratiques, partageaient l'espace domestique avec la nouvelle famille du fils et qui, en raison surtout des tensions entre belle-mère et belle-fille, décidaient parfois de se retirer dans un monastère⁴⁵. Les sœurs connaissaient un destin assez semblable lorsque, une fois devenues veuves, elles demandaient à retourner vivre dans la demeure de leurs frères, surtout si elles ajoutaient à cette requête celle d'accéder à une partie des ressources familiales pour à nouveau être dotées⁴⁶.

Les monastères pour les femmes, et les carrières ecclésiastiques et militaires pour les hommes, contribuaient donc, entre frères et sœurs, à la séparation des domaines d'action et à la partition des ressources. Cette division des espaces, des fortunes et des destins commençait très tôt et avait, entre autres conséquences, celle de former des groupes homogènes de frères et de sœurs à l'intérieur des fratries⁴⁷. Toutes celles qui avaient été envoyées dans le même monastère manifestaient entre elles une bien plus grande intimité que leurs frères et leurs sœurs demeurés à la maison ou faisant carrière. Bien plus : lorsque les monastères étaient « colonisés » par les familles aristocratiques, les tantes prenaient soin de leurs jeunes nièces (et peu leur importait qu'elles fussent sœurs ou cousines). Les oncles qui avaient entrepris avec succès une carrière ecclésiastique prenaient sous leur aile protectrice les neveux qui avaient manifesté la même vocation (authentique ou feinte)⁴⁸. Un rapport entre frères et sœurs, qui jusque-là, de par la diversité des destins imposés par leur entourage, n'avait pu devenir la voie la plus normale de transmission des affects et des soutiens, pouvait alors se voir modifié par la prise en charge des neveux ; il en était allé ainsi d'Agostino Chigi, qui envoya sept de ses filles dans le monastère siennois où se trouvait sa sœur, avec laquelle il avait auparavant entretenu peu de contacts.

⁴⁵ Par exemple, Margherita Aldobrandini Farnese qui, peu de temps après la mort de son mari en 1639, décida d'entrer dans un couvent, Borello 2003.

⁴⁶ Par exemple Felice Orilia en 1684 à qui le tribunal romain de la Sacra Rota dénia le droit d'être dotée par son neveu, Borello 2011 sous presse b.

⁴⁷ Borello 2010.

⁴⁸ Sur la cohabitation avunculaire Trévisi 2008 : 321-344.

Comme pendant des siècles avant et longtemps après les Chigi, frères et sœurs avaient des destins et des champs d'action différents. Quand la suppression des monastères les mit de force en contact les uns avec les autres entre l'extrême fin du XVIII^e siècle et le tout début du XIX^e, ces deux mondes continuèrent à ne pas communiquer, ni à Sienne chez les Buonsignori, ni à Rome où le frère des moniales Luzi refusa d'accueillir ses sœurs défroquées sous son toit.

Si nouvelle (ou de « nouveau régime ») que fût l'affection observée dans la famille nucléaire entre mari et femme, la division des champs d'action entre les frères et leurs sœurs moniales resta, quant à elle, d'un type très ancien. La fin de la clôture imposée par les nouvelles institutions politiques des Français ne parvint pas à combler cette distance séculaire.

Les nettes périodisations et la recherche active de sources capables de confirmer ces périodisations ne sont pas toujours en mesure de restituer le sens d'un lien familial. Dans les toutes dernières années du XVIII^e siècle et les toutes premières du XIX^e, la relation entre frères et sœurs que nous avons esquissée dans ces quelques pages, est apparue comme le résultat d'adaptations à des modèles séculaires, à des pulsions émotives (qu'elles aient été égoïstes ou altruistes), mais également à de timides prises en compte de nouvelles exigences. La nouveauté a pu venir des révolutions politiques, des transformations juridiques des normes de dévolution du patrimoine mais aussi de la lente évolution de la manière de penser les rôles familiaux accueillie sous des formes variées par une société incertaine de son avenir.

Cette grille d'interprétation aux mailles déjà bien larges en elles-mêmes, exige, dans le cas des relations entre frères et sœurs, des adaptations ultérieures que seules les études de cas concrets pourront fournir. Être frères, se sentir tels et se comporter en conséquence, dans et hors les murs domestiques, ne sont pas, en effet, des comportements allant de soi, surtout dans les anciens États italiens où, entre XVI^e et XIX^e siècle, les règles successorales, les jeux des lignages et la rhétorique propre des endoctrinements religieux finissent par tracer un tableau bien complexe. Les mots que nous ont

laissés dans leur correspondance les Segardi, les Buonsignori, les Chigi et tant d'autres révèlent, de fait, non pas un parcours assuré et unilinéaire, mais, comme j'ai tenté de le montrer dans ces quelques pages, une trajectoire faite d'adaptations, de réflexions et de retours en arrière.

Traduit par Christiane Klapish-Zuber et Didier Lett

Bibliographie

- ARMANDO David, 2000, « La chiesa », in David ARMANDO, Massimo CATTANEO & Maria Pia DONATO, *Una rivoluzione difficile. La Repubblica romana del 1798-1799*, Roma, Istituti Editoriali e Poligrafici Internazionali, p. 29-110.
- ARMANDO David, CATTANEO Massimo & Maria Pia DONATO, 2000, *Una rivoluzione difficile. La Repubblica romana del 1798-1799*, Roma, Istituti Editoriali e Poligrafici Internazionali.
- ARRU Angiolina & Sofia BOESCH GAJANO (dir.), 1993, « Premessa », *Quaderni storici*, numero *Fratello/sorella*, 83/2, p. 307-310.
- BANTI Alberto Maria & Paul GISBORG (dir.), « Il Risorgimento », *Storia d'Italia*, 22, Torino, Einaudi.
- BARBAGLI Marzio, 2000 [1^{re} éd. 1984], *Sotto lo stesso tetto. Mutamenti della famiglia in Italia dal XV al XX secolo*, Bologna, Il Mulino.
- BIAGIANTI Ivo, 1985, « La soppressione dei conventi nell'età napoleonica », in Ivano TOGNARINI (dir.), *La Toscana nell'età Rivoluzionaria e napoleonica*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, p. 443-469.
- BIZZOCCHI Roberto, 2001, *In famiglia. Storie di interessi e affetti nell'Italia moderna*, Roma-Bari, Laterza.
- , 2007, « Una nuova morale per la donna e la famiglia », in Alberto Maria BANTI & Paul GISBORG (dir.), « Il Risorgimento », *Storia d'Italia*, 22, Torino, Einaudi, p. 79-83.
- , 2008, *Cicisbei. Morale privata e identità nazionale in Italia*, Roma-Bari, Laterza.
- BORELLO Benedetta, 2003, *Trame sovrapposte. La socialità aristocratica e le reti di relazioni femminili a Roma (XVII-XVIII secolo)*, Napoli, Edizioni scientifiche italiane.
- , 2008, « “La tirannia di quelle canaglie di francesi” e i sacrifici “alla conservazione della casa”. La generazione rivoluzionaria a Siena (secc. XVIII-XIX) », *Cheiron*, 49, p. 179-210.

- , 2009, « Parlare e tacere di potere. La conversazione epistolare tra fratelli aristocratici (secc. XVII-XVIII) », in Francesca CANTÙ (dir.), *Linguaggi del potere nell'età barocca*, vol. 2, *Donne e sfera pubblica*, Roma, Viella, p. 143-170.
- , 2010, « Fraternité, sororité et les espaces pour les cultiver à Rome et à Sienne (XVII^e-XIX^e siècles) », *European Review of History*, 17/5, p. 791-804.
- , sous presse a, « I trattatisti, le zie fate e le rivalità tra fratelli e sorelle. Adulti e bambini si raccontano il loro posto in famiglia », *Mélanges de l'École Française de Rome*.
- , sous presse b, « Fratelli maggiori, zii e nipoti. La cura e l'assistenza di grandi e piccoli nelle famiglie aristocratiche in età moderna (Siena e Roma XVII-XIX secolo) », *Popolazione e storia*.
- CALVI Giulia & Isabelle CHABOT (dir.), 1998, *Le ricchezze delle donne. Diritti patrimoniali e poteri familiari in Italia (XIII-XIX secc.)*, Torino, Rosenberg & Sellier.
- CANTÙ Francesca (dir.), 2009, *Linguaggi del potere nell'età barocca*, vol. 2, *Donne e sfera pubblica*, Roma, Viella.
- CASSAGNES-BROUQUET Sophie & Martine YVERNAULT (dir.), 2007, *Frères et sœurs : les liens adelphiques dans l'Occident antique et médiéval. Actes du colloque de Limoges, 21-22 septembre 2006*, Turnhout, Brepols.
- CHIRONI Giuseppe & Lucia NARDI, 1985, « Siena nel 1799 », in Ivan TOGNARINI (dir.), *La Toscana e la Rivoluzione francese*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, p. 379-420.
- CHITTOLINI Giorgio & Giovanni MICCOLI (dir.), 1986, « La chiesa e il potere politico dal medioevo all'età contemporanea », *Storia d'Italia*, 9, Torino, Einaudi.
- D'AMELIA Marina, 1993, « 'Una lettera a settimana'. Geronima Veralli Malatesta al Signor Fratello 1575-1622 », *Quaderni storici*, 83/2, p. 381-413.
- DAVIDOFF Leonore, 1993, « Quello che è straniero inizia nel rapporto 'fratello-sorella' », *Quaderni storici*, 83/2, p. 555-565.
- DELILLE Gérard, 2003, *Le maire et le prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris/Rome, EHESS et EFR.
- DELILLE Gérard & CIUFFREDA Antonio, 1993, « Lo scambio dei ruoli: primogeniti-e cadetti-e tra Quattrocento e Settecento nel Mezzogiorno d'Italia », *Quaderni Storici*, 83/2, p. 507-526.
- DETTI Tommaso & Carlo PAZZAGLI, 1994, « Famiglie nobili senesi fra Settecento e Ottocento », *Bollettino di demografia storica*, p. 45-64.
- EVANGELISTI Silvia, 2006, « Room to Share: Convents, Cells and Social Relations in Early Modern Italy », *Past and Present*, 1, p. 55-71.

- FERRER I ALÒS Llorenç, 1993, « Fratelli al celibato, sorelle al matrimonio. La parte dei cadetti nella riproduzione sociale dei gruppi agiati in Catalogna (sec. XVIII-XIX) », *Quaderni Storici*, 83/2, p. 527-554.
- ILARI Maria, 2002, *Famiglie, località, istituzioni di Siena e del suo territorio. Indice di armi e di fonti documentarie dell'Archivio di Stato di Siena*, Siena, Betti.
- JACOBSON SCHUTTE Anne, 2006, « La Congregazione del Concilio e lo scioglimento dei voti religiosi. Rapporti tra fratelli e sorelle », *Rivista storica italiana*, CXVIII.1, p. 51-79.
- LANZINGER Margareth & Raffaella SARTI (dir.), 2006, *Nubili e celibi tra scelta e costrizione (secoli XVI-XX)*, Forum, Udine.
- LETT Didier, 1993, « La sorella maggiore “madre sostitutiva” nei miracoli di san Luigi », *Quaderni Storici*, 83/2, p. 341-353.
- , 2009, *Frères et sœurs. Histoire d'un lien*, Paris, Payot.
- MAYER Arno, 1981, *The Persistence of the Old Regime. Europe to the Great War*, New York, Pantheon Books.
- MEDICK Hans & David Warren SABEAN, 1984, « Emotionen und materielle Interessen in Familie und Verwandtschaft: Überlegungen zu neuen Wegen und Bereichen einer historischen und sozialanthropologischen Familienforschung », in Hans MEDICK & David Warren SABEAN (dir.), *Emotionen und materielle Interessen. Sozialanthropologische und historische Beiträge zur Familienforschung*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, p. 27-54.
- MEDICK Hans & David Warren SABEAN (dir.), 1984, *Emotionen und materielle Interessen. Sozialanthropologische und historische Beiträge zur Familienforschung*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht.
- MEDIOLI Francesca, 2006, « Reti famigliari. La matrilinearità nei monasteri femminili fiorentini del Seicento: il caso di santa Verdiana », in Margareth. LANZINGER & Raffaella SARTI (dir.), *Nubili e celibi tra scelta e costrizione (secoli XVI-XX)*, Forum, Udine, p. 11-36.
- PALAZZI Maura, 1998, « Nuovi diritti e strategie di conservazione dopo l'Unità: le famiglie contadine del bolognese », in Giulia CALVI & Isabelle CHABOT (dir.), *Le ricchezze delle donne. Diritti patrimoniali e poteri familiari in Italia (XIII-XIX sec.)*, Torino, Rosenberg & Sellier, p. 121-146.
- PAVONE Chiara, 2009-2010, « Ruoli e figure femminili nello Stato Pontificio di fine Settecento attraverso i processi della Giunta di Stato (1799-1800) », Tesi di laurea. Università degli Studi di Roma 3. Facoltà di Lettere e Filosofia. Relatore.
- PAZZAGLI Carlo, 1992, *La terra delle città. Le campagne toscane dell'Ottocento*, Firenze, Ponte alle Grazie.

- RANZATO Irene, 1994, « La secolarizzazione delle religiose nella Roma giacobina », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 1, p. 120-145.
- RAVIS GIORDANI George & Martine SEGALÉN (dir.) 1994, *Les cadets*, Paris, CNRS Éditions.
- REDDY William M., 2001, *The Navigation of Feeling: a Framework for the History of Emotions*, New York, Cambridge University Press.
- ROSENWEIN Barbara H., 2002, « Worrying about Emotions in History », *American Historical Review*, p. 821-845.
- RUIZ-DOMENEC Josè Enrique, 1993, « Genealogie femminili e genealogie maschili nel romanzo cortese, in Angiolina ARRU & Sofia BOESCH GAJANO (dir.), « Premessa », *op. cit.*, p. 311-339.
- STONE Lawrence, 1977, *The family, Sex and Marriage in England 1500-1800*, London, Weidenfeld and Nicolson.
- TREVISI Marion, 2008, *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France de Lumières*, Paris, PUPS.
- TOGNARINI Ivano (dir.), 1985, *La Toscana e la Rivoluzione francese*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane.
- TRUMBACH Rudolph, 1978, *The Rise of Egalitarian Family. Aristocratic Kinship and Domestic Relations in Eighteenth-Century England*, New York, Academic Press.
- UNGARI Paolo, 1970, *Storia del diritto di famiglia in Italia (1796-1942)*, Bologna, Il Mulino.
- VIGNI Laura, 1997, *Patrizi e bottegai a Siena sotto Napoleone. Il notabilato urbano di primo Ottocento nell'economia, nella politica e nell'amministrazione*, Napoli, Edizioni Scientifiche italiane.
- WALL Richard & Lloyd BONFIELD (dir.), 1992, *Dimensions of Inequalities among Siblings*, numéro spécial, *Continuity and Change*, 7/3.
- ZARRI Gabriella, 1986, « Monasteri femminili e città (secoli XV-XVIII) », in Giorgio CHITTOLINI & Giovanni MICCOLI (dir.), « La chiesa e il potere politico dal medioevo all'età contemporanea », *Storia d'Italia*, 9, Torino, Einaudi, p. 359-429.